

**DREXEL**

**ANTAK<sup>®</sup>**

**Agent de suppression des drageons du tabac jaune et du tabac à  
cigare**

**Régulateur de la croissance végétale**

Concentré Émulsifiable

Contient de l'alcool gras C<sub>10</sub>

**COMMERCIAL / AGRICOLE**

**GARANTIE : Alcool gras (présent sous forme de décan-1-ol) 687 g/litre**

**N° D'HOMOLOGATION 14165 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION : CORROSIF POUR LES YEUX**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau.  
Éviter d'inhaler les vapeurs de pulvérisation.

Bien agiter avant d'utiliser

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

Fabriqué par :  
DREXEL CHEMICAL COMPANY  
C.P. 13327  
Memphis, TN 38113-0327 États-Unis  
**901-774-7370**

Contenu net :  
115 litres

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D' INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D' INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l' étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique. Éviter l'alcool.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit est **CORROSIF** pour les yeux. **NE PAS** s'exposer les yeux à ce produit : porter des lunettes protectrices pour le manipuler.

Porter un pantalon, des chaussettes, des chaussures et un vêtement à manches longues pour préparer les solutions, en charger les pulvérisateurs et effectuer les pulvérisations et les réparations.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées pendant les 48 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est phytotoxique à de très basses concentrations. Ce produit peut être toxique pour les insectes non visés.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

DREXEL ANTAKE AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS est un mélange bien équilibré de la matière active et d'un agent mouillant (surfactant), conçu pour supprimer la croissance des drageons du tabac jaune et du tabac à cigare. Le produit concentré doit être dilué dans l'eau afin de créer une émulsion crémeuse qu'on pulvérise en grosses gouttelettes. L'émulsion n'est efficace que lorsqu'elle entre en contact direct avec les drageons. Ainsi, le produit doit être appliqué de manière à assurer un contact maximal avec ces derniers.

## MODE D'EMPLOI

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

**NE PAS** appliquer par temps calme. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation plus petites que le calibre *grossier* de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer ce produit par voie aérienne.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou du matériel de pulvérisation suivants **NE** requiert **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel, pulvérisateur dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par exemple lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Tabac	1	1

Appliquer DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS avant l'écimage alors que les plants sont au stade des boutons tardifs jusqu'aux fleurs hâtives (avant la floraison). Attendre 3 à 5 jours après l'arrosage avant d'écimer les plants de tabac.

Lorsqu'on effectue l'écimage avant d'arroser avec DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS, écimer les plants à la fin du stade des boutons tardifs jusqu'aux fleurs hâtives et enlever tous les drageons mesurant plus de 2,5 cm. Arroser les plants de tabac dans les 2 jours qui suivent l'écimage et l'élimination des drageons. DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS agit au contact. Par conséquent, il faut redresser tous les plants qui sont penchés de sorte que l'émulsion coule uniformément le long des tiges et entre en contact avec chaque drageon.

Appliquer DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS à n'importe quel moment de la journée, jusqu'à environ 19 h 30. Cependant, on obtient de meilleurs résultats lorsqu'on arrose les plants en avant-midi une fois que la rosée a séché, ou bien en après-midi alors que les plants ne sont plus flétris. Lorsqu'on applique DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS par temps très ensoleillé, lorsque la température dépasse 32 °C, le feuillage tendre de la cime du plant peut subir des dommages. Les plants peuvent également être endommagés si le produit est appliqué sur le revers des feuilles de tabac. Ainsi, il est déconseillé d'appliquer le produit lorsqu'un vent assez fort fait tourner les feuilles supérieures des plants. Ne pas appliquer lorsqu'il pleut ou lorsque le feuillage est encore mouillé. Par contre, si le

produit est appliqué au moins une heure avant que la pluie commence, une deuxième application ne devrait pas être nécessaire.

Ne pas sur-appliquer au point de causer un ruissellement du feuillage traité. NE PAS utiliser d'équipement pour application à pleine surface ou aérienne.

Ne pas contaminer les étendues d'eau permanentes lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

## **NOMBRE D'APPLICATIONS**

Dans de nombreux cas, une seule application DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS suffit pour supprimer les drageons primaires et secondaires. Si les drageons secondaires semblent déjà bien vigoureux, une deuxième application de 5 à 7 jours après le premier traitement peut s'avérer avantageuse.

## **TAUX D'APPLICATION**

Avant écimage : Pour utilisation avant l'écimage du tabac jaune et du tabac à cigare, diluer DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS à un taux de 30 à 35 mL par litre d'eau ou de 3 à 3,5 litres par 100 litres d'eau.

Après écimage : Pour utilisation après l'écimage du tabac jaune et du tabac à cigare, diluer DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS à un taux de 35 à 45 mL par litre d'eau ou 3,5 à 4,5 litres par 100 litres d'eau.

Pour des applications manuelles, 1 litre DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS dilué suffit pour traiter entre 35 et 50 plants. Pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à moteur, 100 litres peuvent traiter entre 3 500 à 4 900 plants (environ 0,2 hectare) et 450 litres peuvent traiter environ 1 hectare de plants de tabac.

### **Provinces maritimes :**

Avant écimage : 3 litres par 100 litres d'eau

Après écimage : 3,5 litres par 100 litres d'eau

Important : Pour des recommandations locales, communiquer avec votre direction régionale du Ministère de l'Agriculture.

## **MÉTHODE D'APPLICATION**

Pour faciliter la préparation de l'émulsion diluée, verser la quantité requise DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS dans le réservoir de

pulvérisation avant d'ajouter de l'eau. Pour de meilleurs résultats, il est important d'ajouter l'eau au produit et non le produit à l'eau.

Lorsqu'on utilise un pulvérisateur portatif ou un pulvérisateur à dos, appliquer l'émulsion diluée à un taux de 20 à 30 mL par plant (ou une quantité suffisante pour assurer que le produit coule jusqu'à la base du plant). Utiliser un jet à grosses gouttelettes dirigé vers le bas en tenant la lance à 15 à 20 cm au-dessus des feuilles supérieures. La pression requise dans le réservoir est minime et ne doit en aucun cas dépasser 150 kPa. Lors d'applications à l'aide d'un pulvérisateur à moteur, utiliser trois buses par rangée. (On recommande les jets TG-3 coniques ou équivalents). Diriger une buse vers le bas au milieu de la rangée et les deux autres buses à une distance de 23 cm de chaque côté de la rangée, dirigées vers la tête des tiges ou légèrement au-dessus d'elles.

Appliquer le produit dilué sur les feuilles du haut en grosses gouttelettes, à partir d'une hauteur de 30 à 40 cm au-dessus des tiges. Il est recommandé de maintenir la pression dans la rampe à 100–150 kPa sans dépasser 200 kPa. Avec un jet de pulvérisation adéquat, une pression de 100–150 kPa et une vitesse de tracteur à 5 km/h, on applique environ 400 litres d'émulsion diluée par hectare de tabac.

**AVERTISSEMENT :** L'émulsion diluée peut se séparer après une longue période de repos. Toujours bien agiter le mélange de pulvérisation immédiatement avant de l'utiliser.

Afin de minimiser les risques d'endommager les plants de tabac, ne pas mélanger DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS avec d'autres produits chimiques tels que des insecticides ou des herbicides. Ne pas appliquer DREXEL ANTAK AGENT DE SUPPRESSION DES DRAGEONS sur des plants qui ont été traités récemment avec ces produits chimiques.

S'assurer que tous les équipements de pulvérisation ont été bien rincés avant de les utiliser.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ANTAK est fabriqué par Drexel Chemical Company, la boîte de P.O. 13327, MEMPHIS,  
TN 38113-0327.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )